

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
Mme Capanema donnant pouvoir à Mme Abomangoli
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valls, M. Bluteau, M. Hervé, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 03-08 du 10 septembre 2020

NATURA 2000 – PROGRAMME 2019-2020 ET CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ANIMATION NATURA 2000.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu la directive européenne n° 79/409/CCE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « oiseaux »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L414-1 à L414-24 du Code de l'environnement relatifs aux sites Natura 2000,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°6-4 du 27 novembre 2007 se proposant de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention financière, dont projet ci-annexé, relative à la mise en œuvre du programme d'animation Natura 2000 pour l'année 2019, fixant à 47 363,73 euros le montant de l'aide accordée au Département (29 602,33 euros au titre du FEADER et 17 761,40 euros de crédits de l'État) ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer la convention financière relative à l'animation 2019 ;

- APPROUVE le programme d'animation Natura 2000 de l'année 2020 ci-annexé ;



- SOLLICITE au profit du Département la subvention d'investissement de 24 437,70 euros au titre de l'animation du site Natura 2000 en 2020 ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à solliciter toutes subventions nécessaires au titre du programme d'animation 2019-2020 et des contrats Natura 2000.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.